

L'engagement du Canada à l'égard de l'Europe est à la fois pragmatique et profond. Nous sommes liés à l'Europe en esprit et dans les faits. L'OTAN, la CSCE et la Communauté européenne constituent trois principaux éléments de notre vision de l'Europe nouvelle. Ces institutions ont chacune un mandat, une composition et une raison d'être qui leur sont propres. Elles peuvent et doivent se compléter sans se faire concurrence. Elles doivent trouver ensemble un nouveau terrain d'entente pour la coopération en matière de sécurité - sécurité fondée sur des relations politiques, économiques propres à apaiser les craintes et à renforcer la confiance.

Le Sommet de la CSCE, qui se tiendra plus tard cette année, fournira l'occasion de tirer parti des idéaux et des valeurs, des aspirations et des intérêts que partagent tous les pays de la nouvelle Europe. Le Canada appuiera fermement cette initiative: il contribuera aux importants travaux effectués par le Comité préparatoire créé et approuvé hier par les ministres des Affaires étrangères de la CSCE.

Il faut préserver et exploiter la souplesse, l'envergure et l'équilibre inhérents à la CSCE. Il s'agit d'institutionnaliser, de régulariser et de politiser le processus de la CSCE. Ce faisant, il faut éviter la bureaucratie à outrance et le double emploi. La CSCE doit rester de dimensions modestes et pouvoir répondre aux besoins changeants de ses membres.

Il y aurait lieu d'intensifier les activités dans les trois corbeilles de la CSCE et tout en maintenant entre elles l'équilibre actuel. Cela exige d'urgence l'intervention et de nouvelles initiatives de tous les membres de la CSCE. A cette fin, le Canada propose:

- la tenue de réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères de la CSCE et de réunions bisannuelles des chefs de gouvernement en vue de l'établissement d'un Conseil pour la coopération en Europe;
- la poursuite des négociations sur les forces conventionnelles et le renforcement de la confiance au-delà des séries actuelles avec la participation des 35 membres;
- la création de mécanismes et d'institutions pour la prévention de crises et le règlement des conflits;
- l'établissement d'une Agence de vérification de la CSCE qui coordonnerait et faciliterait les activités de vérification et de renforcement de la confiance;
- la mise en place d'instances permanentes où seraient débattues les questions économiques et environnementales;
- la création d'une Assemblée de la CSCE où les délégations parlementaires se réuniraient régulièrement afin d'examiner des questions d'intérêt commun; et